



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017**  
**COMPTE-RENDU**

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance publique ordinaire le 08 novembre, s'est réuni le mardi 14 novembre 2017 à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bruno JULLIEN, Maire de la commune.

**Etaient présents :**

Bruno JULLIEN, Guy LE MOIGNE, Hugues IQUEL, Jean-Louis GELARD, Elisabeth LE COSSEC, Michèle HUE, Laurence LE BERRE, Nicole FREBOURG, Yves GUIRRIEC, Sandrine LE BRENN, Isabelle LE BRUN, Morgane LE COQ, Christophe LESVENAN, Jean-Paul BIGER, Solenne MEVEL, Jean SCEBALT, Alain VIGOUROUX, Marie-France LE BERRE, Guylhaine CALVEZ, Franciane DURAND, Jean-Yves HELOU, Françoise JACQUES-CONAN, Dominique MEVEL.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Laurence LE BERRE

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance du Conseil municipal.*

**1-AFFAIRES GENERALES**

**1.1 Adoption du compte-rendu de la séance du 03.10.2017.**

*Annexe n°1*

Le compte-rendu de la séance 03.10.2017 est adopté à l'unanimité.

**1.2 Présentation du rapport d'activités de la CCPBS pour l'année 2016**

Rapporteur : Bruno JULLIEN

*ANNEXE N°2*

En application des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCPBS a adressé le rapport d'activité pour l'année 2016, qui donne lieu à une présentation à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte que ce rapport lui a été présenté.

**1.3 Adhésion au groupement de commande de « fourniture de matériels de bureau » coordonné par la CCPBS**

Rapporteur : Bruno JULLIEN

*ANNEXE N°3*

Par délibération adoptée le 16.12.2015, la commune a décidé d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de matériels de bureau, constitué en l'application de l'article 8 du code des marchés publics, et dont la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud était le coordonnateur.

Ce marché public, conclu pour une période d'une année, renouvelable une fois arrive à échéance.

Conformément à la convention jointe en annexe du présent rapport, la CCPBS propose de lancer un nouveau groupement de commande selon les modalités de fonctionnement suivantes :

- La CCPBS a pour mission, en tant que coordonnateur de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché public puis de signer et notifier le marché ;
- Le Président de la CCPBS est chargé d'attribuer le marché public de fourniture de matériels de bureau après avis des maires des communes-membres ;
- Chaque commune-membre du groupement assure l'exécution du marché public et notamment les commandes auprès du fournisseur retenu ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la fourniture de matériels de bureau ;
- De confier la coordination du groupement de commande à la CCPBS ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande.

## 2-FINANCES

### **2.1 Subvention Arbre de Noël enfants des écoles de la commune**

Rapporteur : Guy LE MOIGNE

Sur avis favorable de la commission des Finances, réunie le 19.06.2017, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accorder une subvention « Arbre de Noël » d'un montant unitaire de 11€, pour les 247 enfants scolarisés sur la commune.

### **2.2 Subvention à l'APEL Saint-Joseph**

Rapporteur : Guy LE MOIGNE

Conformément aux années précédentes, l'école Saint-Joseph a formulé une demande de subvention pour couvrir en partie les dépenses engagées dans le cadre des activités « voile scolaire » (à raison de 50% après déduction de la participation du Conseil départemental) et « séjour en classe de mer » (à raison d'un séjour/enfant pendant sa scolarité).

Pour l'année scolaire 2017-2018, les montants sont de 1 980€ pour la voile et de 1 386 € pour le séjour « classe de mer », soit un montant total de 3 366 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 3 366 € à l'APEL de l'école Saint-Joseph pour l'organisation des activités « voile scolaire » et « séjour en classe de mer ».

### **2.3 Subvention au Comité de jumelage pour l'organisation du spectacle de Noël**

Rapporteur : Guy LE MOIGNE

Le comité de jumelage organise le week-end des 2 et 3 décembre son traditionnel marché de Noël et à cette occasion, propose un spectacle à destination du jeune public.



Sur avis favorable de la commission des Finances, réunie le 19.06.2017, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 375€ au Comité de jumelage pour le spectacle proposé aux enfants de la commune.

### 3-ENFANCE / JEUNESSE

#### 3.1 Centre Educatif Renforcé de Combrit - Convention pour participation à de petits chantiers communaux

Rapporteur : Hugues IQUEL

ANNEXE N°4

La commune propose au C.E.R. des chantiers réalisés par les jeunes mineurs accueillis en session encadrés par au moins un professionnel du C.E.R. Ces chantiers ont une vocation pédagogique et sont effectués sous la responsabilité des personnels du C.E.R. et selon les consignes données par le responsable des services techniques ou son représentant. La fin du chantier fait l'objet d'une remise d'attestation officielle en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d' :

- Approuver les termes de la convention conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction ;
- Autoriser Hugues IQUEL, adjoint au Maire, à signer la convention

### 4-URBANISME

#### 4.1 Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rapporteurs : Bruno JULLIEN et Jean SCEBALT

ANNEXE N°5

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) le 13 avril 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Celui-ci compile les grandes orientations politiques à partir desquelles vont être élaborés le plan de zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du futur PLU. Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les

loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD est annexé au présent compte-rendu et cible comme priorités les axes suivants :

- **1er axe : assurer une dynamique basée sur la complémentarité entre Plobannaec et Lesconil**
  - poursuivre une croissance modérée pour les dix prochaines années
  - accueillir les habitants en maintenant un équilibre entre Plobannaec et Lesconil
  - préserver l'identité et l'attractivité des bourgs
- **2ème axe : contribuer à développer l'emploi en lien avec les richesses locales**
  - pérenniser l'espace agricole pour maintenir les activités liées au terroir
  - mettre en valeur l'espace portuaire et les activités maritimes
  - développer les activités artisanales et tertiaires
  - maintenir l'offre en commerces et services de proximité
  - développer un tourisme rural et patrimonial
- **3ème axe : protéger et valoriser les paysages et les milieux naturels maritimes et ruraux**
  - préserver et valoriser les paysages et la biodiversité
  - préserver la qualité de l'eau
  - promouvoir une utilisation économe des ressources
  - donner une large place aux déplacements doux
  - prévenir les risques, nuisances et pollutions

Après cet exposé, le conseil municipal a été invité par M. le Maire à débattre des orientations générales du PADD.

Sur le contenu général du P.A.D.D. :

*L'approbation des conseillers est donnée de manière globale sur les grandes orientations de ce PADD. Il faudra toutefois veiller à ce que toutes les intentions louables soient assorties des faits. Ce PADD comporte de nombreuses pistes d'actions qu'il conviendra de pouvoir financer. Le P.A.D.D. étant la feuille de route pour les dix ans à venir, le financement des actions interviendra par conséquent sur cette même durée. En outre, de nombreuses actions sont déjà lancées. Par exemple, les aménagements de voirie et paysagers en vue d'apaiser les vitesses.*

Sur l'accueil des jeunes ménages :

*Le constat d'un vieillissement de la population, notamment à Lesconil, et la volonté d'accueillir de jeunes ménages et familles pour inverser cette tendance sont partagés.*

*Pour cela, plusieurs projets opérationnels sont en cours de définition tels que la reconversion de l'ancien hôtel de la plage en logements locatifs sociaux et l'aménagement de la rue du général de Gaulle pour une programmation mixte : logements locatifs sociaux, accession sociale, lots libres. Les décisions seront prises sur ces projets lorsque les bilans financiers seront parachevés.*

Sur le développement économique et l'emploi :

*Le souhait d'extension de la Z.A. de Quélarn est jugé pertinent. Il faut néanmoins une action volontariste pour l'installation de professionnels dans la Z.A. de Penareun et sur le développement économique en général pour que les jeunes ménages voulant s'installer sur la commune y trouvent aussi un emploi.*

Sur l'aspect architectural :

*Le débat porte sur l'opportunité de définir des règles pour garantir la qualité architecturale sur le territoire communal. Des doutes sont exprimés par la minorité quant à la capacité à mettre en œuvre certaines recommandations architecturales considérées comme « contraignantes », notamment au regard des moyens financiers limités des jeunes ménages souhaitant construire sur la commune.*

*En réponse, il est précisé que, même si les prescriptions en question ne sont pas appliquées sur l'ensemble de la commune, il est important de différencier les intérêts privés de l'intérêt général. Le fait est que le nombre de permis de construire ne faiblit pas et un conseil architectural peut être proposé pour l'élaboration des projets lors des permanences urbanisme.*

*La commission Plan Local d'Urbanisme va travailler encore plusieurs mois pour trouver le bon équilibre. En parallèle, la loi prévoit que le débat sur le P.A.D.D. ouvre la possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme qui iraient à l'encontre des orientations contenues dans celui-ci. Néanmoins, le sursis est à utiliser avec parcimonie et doit être motivé. Cela peut concerner autant l'aspect que le lieu des constructions envisagées.*

*Lors du débat, des focus particuliers ont été apportés sur la salle à l'étage de la Coopérative maritime, l'espace de co-working au-dessus de la criée du port, et les aménagements de la rue de Kérivin en vue d'apaiser la circulation. Ces sujets étant des traductions très opérationnelles des orientations du P.A.D.D. sur lesquelles le Plan Local d'Urbanisme n'aura pas d'emprise directe, les échanges ne sont donc pas repris ici.*

*Considérant que le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD, et après clôture des débats par M. le Maire, le Conseil municipal :*

*- prend acte des échanges lors du débat des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, et ce conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme;*

**5- PORT ET LITTORAL**

**5.1 Port de plaisance de Lesconil – Avenant n°4 au cahier des charges de la concession**

Rapporteur : Yves GUIRRIEC

ANNEXE N°6

Par cahier des charges daté du 11.01.2002, les équipements légers de plaisance au port de Lesconil ont été concédés à la commune par le Département du Finistère. Le terme de cette concession a été fixé au 31.12.2017 par son avenant n°3 en date du 15.12.2016.



En vertu de l'accord de coopération portuaire conclu le 06.10.2016 par la Région Bretagne et le Département du Finistère, il a été décidé par ces deux collectivités, en lien avec les EPCI concernés, dont la CCPBS, la création d'un syndicat mixte départemental des ports de pêche-plaisance de Cornouaille. Ce syndicat associe la Région, le Département et les EPCI dans l'objectif de permettre la mise en œuvre de toutes les synergies des ports de Cornouaille dans les secteurs de la pêche et de la plaisance. Le transfert effectif des compétences au syndicat mixte interviendra le 01.01.2018. Le syndicat mixte exercera sa mission relative aux activités de plaisance dans le cadre d'une régie autonome.

Le 4<sup>ème</sup> avenant, figurant en annexe du présent compte-rendu, a pour objet de préciser les conditions financières de terminaison de la concession. Cet avenant a été présenté en Conseil portuaire le 19.10.2017. L'avis de la municipalité, ou le cas échéant du Conseil municipal, est demandé dans les deux mois suivant sa réception (en date du 27.09.2017). Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de 4<sup>ème</sup> avenant du cahier des charges de la concession.

## **5.2 Contrat de délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille (2018-2025) – rapport sur les caractéristiques principales du contrat**

Rapporteur : Yves GUIRRIEC

ANNEXE N°7

En vertu de l'accord de coopération portuaire conclu le 06.10.2016 par la Région Bretagne et le Département du Finistère, il a été décidé par ces deux collectivités, en lien avec les EPCI concernés, dont la CCPBS, la création d'un syndicat mixte départemental des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Le Département a décidé de déléguer à nouveau, à compter du 01.01.2018, l'exploitation des ports de pêche dont le port de Lesconil. Une consultation a été menée conformément à l'ordonnance n°2016-65 du 29.01.2016, pour laquelle seule la candidature de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest a été réceptionnée. La candidature a été agréée et des négociations sont en cours avec le candidat.

Dans le cadre de l'instruction prévue à l'article R. 5314-5 du Code des Transports, un rapport contenant les caractéristiques principales du projet de contrat est adressé à la municipalité pour avis, à rendre dans les deux mois (à compter du 27.09.2017). Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable. Ce même rapport a été présenté au Conseil portuaire du 19.10.2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport contenant les caractéristiques principales du projet de contrat de délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille (2018-2025).

**6- QUESTIONS PRESENTÉES PAR LA MINORITE**

**1- Le Ster : des études ont-t-elles été lancées pour évaluer l'impact des modifications du pont digue (pour rappel un financement de 10 000 € est prévu dans le budget de 2017) ? Des photos aériennes ont-elles été réalisées lors des marées d'équinoxe pour constater l'évolution de l'environnement à partir du point zéro ?**

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2011-1676 du 1er décembre 2011 portant prescriptions relatives à la réestuarisation du Ster de Lesconil, un premier volet d'études a été réalisé en 2014, une année après la fin des travaux. Cette analyse a porté sur trois aspects : floristique et faunistique, topographique et bathymétrique. L'arrêté préfectoral prévoit une seconde phase d'études sur les trois mêmes aspects, cette fois cinq années après la fin des travaux. Compte-tenu de la complexité des travaux, il est apparu pertinent de prévoir la possibilité de s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage. Aussi, lors de la préparation budgétaire 2017, un montant de 10 000 euros avait été inscrit en prévision. Les études seront effectivement menées sur l'année 2018, dans les délais confirmés par les services de la Police de l'Eau.

Si l'amont du Ster est de compétence de l'Etat, l'aval est quant à lui compétence du département et prochainement du Syndicat mixte. Le 18 janvier 2017, une réunion s'était tenue en Préfecture avec les représentants de la mairie de Loctudy et de Plobannaec-Lesconil en présence du secrétaire général de Préfecture. Lors de cette réunion, il avait été convenu que la commune de Loctudy sollicite l'UBO pour la réalisation d'une étude (qui n'a pas été possible) et que la commune de Plobannaec-Lesconil demande des relevés de bathymétrie au Département.

Le Département s'est rendu sur place pour effectuer un travail de mesures à deux reprises. Un enregistrement de points a bien été réalisé mais, à cause de la turbidité de l'eau, ces données n'ont pas pu être exploitées. Début novembre, les techniciens du Département sont allés faire un levé terrestre en profitant de gros coefficients. Ce levé devrait être communiqué à la commune avant la fin de l'année.

En parallèle, les deux communes poursuivent leurs opérations annuelles de désensablage.

Il n'a pas encore été réalisé de photos aériennes lors des marées d'équinoxe mais cela est tout à fait envisageable.

**2- Dans le cadre des contrats de territoires, pouvez-vous nous communiquer les projets transmis pour demande de subventions ?**

Des demandes d'inscription au contrat de territoire, au titre de la clause de revoyure pour la période 2018-2020 ont été formulées pour les dossiers suivants mais non retenues car considérées non éligibles: restructuration de l'école FLEMING, aménagement d'une salle de séminaire à vocation économique et maritime (étage de la coop.), création d'un espace de travail partagé et aménagé sur Lesconil, installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment des services techniques, travaux de réaménagement et d'accessibilité de l'office de tourisme, amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, projet d'extension du cimetière de Lesconil, rénovation des vestiaires du stade, église de Saint-Alour, plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, construction du centre de secours pays bigouden sud-est.

**Sont considérés comme inéligibles au contrat de territoire mais pourront faire l'objet de subventions au titre des politiques ordinaires du département, les demandes d'inscription suivantes: réhabilitation de l'ancien hôtel de la plage, opération d'aménagement rue du général de Gaulle, confortement et restauration de la digue de KERESCANT.**

**Un travail de priorisation/hierarchisation des projets (de 1 à 3) à soumettre au département a été entrepris par la CCPBS.** Sont retenus comme prioritaires (1) pour inscription au Contrat de territoire : le plan d'apaisement de la circulation et les aménagements de la RD102. La demande d'inscription concernant la promenade du Ster a cependant été considérée comme non prioritaire du fait de l'Etude restant à réaliser par la DDTM.

**3- Pouvez-vous nous faire un bilan des séjours de l'Espace Jeunes de cet été ? Ainsi qu'un bilan de la fréquentation de l'Espace Jeunes ?**

Les séjours :

- Séjour 11-13 ans (16 jeunes) : 5 jours sous tente au camping de la Vallée du Ninian à Taupont. Ce séjour était axé sur la découverte d'un nouvel espace et sur l'accès à l'autonomie. Les jeunes sont donc acteurs de leur séjour : préparation des repas, vaisselle, rangement... Plusieurs activités étaient proposées : Kayak, géocaching, paddle, ski nautique, bouée tractée, veillées, piscine.
- Séjour 14-17 ans (11 jeunes) : 5 jours au camping du Goulet à Brest. C'est un groupe qui est habitué à partir en séjour avec l'espace jeunes, ils sont donc très autonomes et connaissent les habitudes de vie. Les animateurs s'attachent donc à créer des liens avec ce groupe afin de les investir davantage dans divers projets.

L'espace jeunes a été ouvert du 10 Juillet au 18 Août, soit 28 jours d'ouverture. A la fin du mois d'Août, 75 jeunes étaient adhérents. La fréquentation de l'espace jeunes, a été de 16 jeunes par jour en moyenne, au mois de Juillet et 14 jeunes par jour en moyenne, au mois d'Août.

Chaque semaine, une sortie à la journée était proposée (bouée tractée, paddle, escalade, kayak).

Celles-ci ont rencontré un fort succès avec une moyenne de 16 jeunes inscrits.

Plusieurs grands jeux ont été proposés : Koh-lanta, enquête à la Ville Close, course d'orientation, avec une moyenne de 17 jeunes inscrits.

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, l'espace jeunes proposait plusieurs fois par semaine des activités gratuites, telles que des grands jeux, du sport, des tournois de jeux de société.

La période de rentrée scolaire est toujours une période creuse pour les espace jeunes. Après l'été il faut relancer les adhésions, les jeunes reprennent les cours, les parents préfèrent que leurs enfants attendent les vacances de la Toussaint pour reprendre les activités de loisirs.

C'est pourquoi la fréquentation sur les mercredis et samedis est très faible sur cette période, en moyenne 3 à 4 jeunes seulement ont fréquenté l'espace jeunes sur ces créneaux.

Concernant les vacances de la Toussaint, la première semaine, 9 jeunes en moyenne par jour fréquentaient l'espace jeunes. Les activités pâtisserie et jeux de société sont celles qui ont rassemblé le plus de jeunes. Sur la deuxième semaine, 15 jeunes en moyenne par jour ont participé aux activités proposées. Les activités « boxe thaïlandaise », patinoire et équitation ont reçu la meilleure fréquentation.



Un groupe de 14-16 ans s'est constitué afin de mettre en place des réunions régulières pour décider des activités et projets qu'ils souhaitent mettre en place. Des temps d'échange sont prévus à chaque période de vacances scolaire avec ce groupe. Un groupe de 12-13 ans est également intéressé pour mettre en place des activités ponctuelles lors des mercredis après-midi.

Après le départ d'une génération de jeunes devenus majeurs, l'espace jeunes est à une période charnière de renouvellement de sa fréquentation.

**4- Le Conseil Municipal des Enfants avait envoyé il y a quelques mois, un questionnaire à destination des jeunes portant sur le réaménagement du skate parc, où en est cette consultation ?**

Cette consultation a pris fin avec le dépouillement d'environ 80 questionnaires (soit un taux de retour de presque 20%). 50 réponses ont porté sur une fréquentation occasionnelle du skate park, notamment par des enfants âgés de 8 à 11 ans. Les principales attentes concernent soit un rafraîchissement de l'existant et un aménagement du lieu en termes de convivialité, soit l'installation de nouveaux modules. L'excentralité du lieu d'implantation est citée comme un obstacle à sa fréquentation.

Une visite du skate park est en cours de calage avec les jeunes, le responsable des services techniques ainsi qu'un éducateur sportif skate/roller.

**5- Concernant le plan de régulation de la circulation sur notre commune, pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement des aménagements ainsi qu'un point budgétaire en cette fin d'année sur l'utilisation des financements alloués à ces investissements ? Le bureau d'études CIRCAM a-t-il terminé sa mission ?**

La mission du CIRCAM s'est achevée et les premiers aménagements ont été réalisés. A fin d'année 2017, 20 000€ ont été consacrés au plan d'apaisement des vitesses. Un marché de maîtrise d'œuvre globale (avec compétences paysagiste, VRD et géomètre) a été lancé pour l'ensemble des travaux, pour préparation d'un marché à bons de commande sur les 3 prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Affiché le :

Le Maire  
Bruno JULLIEN

